

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES ATLANTIQUES  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE LAHOURCADE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	14	13

N° 20-2011

Date de la convocation : 19 septembre 2011  
Date d'affichage de la délibération : 28 septembre 2011

### Séance du 23 septembre 2011

Le vendredi vingt-trois septembre deux mille onze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lahourcade, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PALOUMET, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs Gérard PALOUMET ; Philippe LASCURETTES, Christiane HAURAT, Adjoints.  
Mesdames et Messieurs Michèle ARRIEUX - Martine DUCASSE - Jean-François HÔO - Michèle NARDOZZI  
- Bernard BORDENAVE - Michel HÔO - Véronique LAHOUN - Isabelle VERDIER - Sylvie HABIERRE -  
Fernand LOUSTALOT.

Absents excusés : Bernard GOBERT -

Secrétaire de séance : Michèle NARDOZZI

Objet : Approbation de la carte communale.

- VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;
- VU le décret n° 2001.260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et relatif aux documents d'urbanisme, et plus particulièrement les articles R 124-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat ;
- VU la séance du conseil municipal en date du 17 décembre 2008, durant laquelle le conseil municipal a débattu de l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune ;
- VU l'arrêté municipal en date du 05 mai 2011 mettant à enquête publique le projet de carte communale de la commune de Lahourcade ;
- VU l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale qui s'est déroulée en mairie du 27 mai 2011 au 27 juin 2011 ;
- VU les observations formulées lors de cette enquête publique ;
- VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;
- VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur quant au projet de carte communale tel que présenté ;
- VU le tableau intitulé « examen des observations et des conclusions du commissaire enquêteur », annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur et l'exposé du Maire.

Considérant que les résultats de la dite enquête justifient une modification mineure du projet de carte communale.

le - 3 OCT. 2011

REÇU  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R. 124-7 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de M. le Préfet approuvant la carte communale.

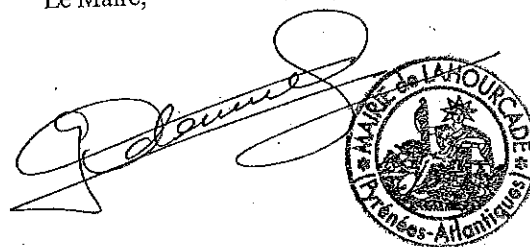
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme et exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité à la réglementation sur les dispositions de publicité et de notification.

- Accusé de réception en Sous Préfecture du

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "J. Doume". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem featuring a rooster, a traditional symbol of the Pyrénées-Atlantiques region. The text around the perimeter of the seal reads "MAIRIE de LAHOURCADE" at the top and "Pyrénées-Atlantiques" at the bottom, separated by two small stars on each side.

**REÇU**

le -3 OCT. 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE